

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| O Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0009160

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 722 Société : ZAM 773129

Actif  Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : 16/161 Said

Date de naissance : 01-12-1949

Adresse : Cité Oufad Ziane apt 15 iman 4

.....  
Casa

Tél. : 0659 80 8360 Total des frais engagés : 629,00 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18/07/2023

Nom et prénom du malade : Zoubida Yamni Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Mydriomyose

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 18/07/2023

Signature de l'adhérent(e) : Alma ACCIFAI

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/07/2023	Gs	Gs	250 Dh	

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
TELE: 05 34 99 95 CACHET DU PHARMACIE C. DE CHATEAU D'OLYMPIE	18/10/23	329,00

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

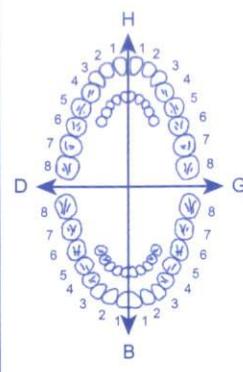
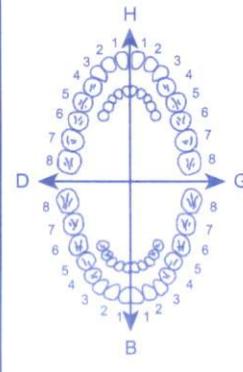
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	Coefficient des travaux
	<b>(Création, remont, adjonction)</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



# Cabinet Dermatologie

أمراض الجلد، حقن البلازما، جراحة الأظافر، العلاج بالليزر

Maladies de la peau, cuir chevelu, chirurgie unguéale, PRP, examen dermoscopique, laser

Dr. Debbarh Fatima Zahra

Médecin Spécialiste en dermatologie

diplôme de la faculté de médecine et de pharmacie de Fés

DIU des manifestations dermatologique

des maladies de système de l'université de Montpellier

الدكتورة فاطمة الزهراء الدباغ

طبيبة اختصاصية في الأمراض الجلدية

خريجة كلية الطب والصيدلة بفاس

دبلوم الأمراض الجلدية للأطفال بجامعة تيسمسي

دبلوم الأعراض الجلدية للأمراض الباطنية بجامعة مونبلييه

Casablanca, le : ..... 18/07/2023

## Ordonnance

yamni zoubida.

-1) Teguma CP

199,00

NS

Acpl/jr x 1 mois le

LOT :	230260
EXP :	02/2026
PPV :	199.00DH

-2) Urcelia 50

180,00

NS

App/jc le soir 5js

379,00

PHARMACIE JIHANE  
RHAZOUANI Nadia Ep. BSIRI  
28, Centre Commercial Cité Ouled Ziane  
Casablanca  
Tél.: 0522 60 55 15

12M



العنوان : 35، زنقة زينب إسحاق، رياض ابن تاشفين، الطابق 1، شقة 29، لافييت الدار البيضاء

Adresse : 35, Rue Zineb Ishak, Riad Ibn Tachafine, 1 étage, App 29, la villette Casablanca

Tél : 0 522 636 661, GSM : 0 670 885 650 - E . MAIL : debbarhdoc@yahoo.fr